

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 juin 2007

AUJOURD'HUI vingt deux juin deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Louis VIRGOULAY, Djamel IBRAHIM-OUALI, Danielle AUROI, Gérard BOHNER, Yves CARROY, Patricia GUILHOT, Christine PERRET, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Jean-Yves FAFOURNOUX, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

*Monsieur ADENOT est élu Président de séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2006).
Monsieur ROLLE et Madame LAFAYE sont présents à partir de la question n° 2, Madame LAFAYE ayant donné pouvoir pour la question n° 1.*

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR UNE DUREE DE 3 ANS

Aux termes de l'article 3 – alinéa 5 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires dans les mêmes cas et les mêmes conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat.

Ces conditions sont au nombre de deux :

- Lorsqu'il n'existe aucun corps (cadre d'emplois) ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant aux besoins à satisfaire.
- Pour les emplois de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Dans le cadre de la mise en place d'un service information – communication de la Ville à la Maison du Tourisme, un cadre A est requis pour être responsable de l'espace Victoire.

Il devra assurer la coordination de ce service ainsi que la gestion administrative et financière de la structure. Il devra en outre avoir une parfaite connaissance du milieu territorial et culture local.

Compte tenu des missions à accomplir et de leurs évolutions prévisibles, une phase d'expérimentation pour une durée limitée est souhaitable.

C'est pourquoi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article précité de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de 3 ans.

Les missions, compétences requises et conditions de rémunération sont précisées dans le tableau joint en annexe.

<u>DESCRIPTIF</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>DUREE DU CONTRAT ET REMUNERATION</u>
<p style="text-align: center;"><u>ATTACHE TERRITORIAL</u></p> <p><u>Missions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la responsabilité de l'espace d'information du service communication de la Ville à la Maison du Tourisme. - Participer à la stratégie de communication de la Ville ainsi qu'à l'accueil et au renseignement du public. - Assurer le suivi du numéro vert travaux Ville. <p><u>Compétences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre ayant des compétences dans le domaine de la communication et de la gestion. - Aptitudes relationnelles et d'adaptation à différents publics. - Connaissances certaines du milieu territorial et culturel local. 	A	3 ans indice brut > 379

DELIBERATION

La présente proposition est convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 juin 2007

**POUR LE MAIRE ET PAR DELEGATION
LE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

RENE MAYOT